LE POINT EN RECHERCHE

Juillet 2010 Série socio-économique 10-010

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 4 — Conditions de logement et profil des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée des troubles émotifs ou psychologiques

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* fait partie d'une série portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens ayant une incapacité. On y dresse le profil des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant déclaré avoir une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques. Les données servant à la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Elle nous renseigne sur la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, sur l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, et sur la participation à différentes activités du quotidien.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

Le présent numéro du *Point en recherche* porte uniquement sur la population âgée de 15 ans ou plus. Les données présentées ici et dans les numéros subséquents de cette série sont différentes de celles du premier numéro. En effet, ces dernières sont fondées sur le Recensement de 2001 et se distinguent nettement de celles de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité serait inférieur de 945 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par les réponses données : certaines personnes ayant dit « oui » aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu « non » aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrées au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières nations.

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels le répondant peut éprouver des difficultés permanentes. Dix types d'incapacité sont visés par l'Enquête, auxquels s'ajoute une catégorie « inconnue[1] »; les voici :

- Mobilité
- Agilité
- Vision
- Ouïe
- Parole ou communication
- Déficience intellectuelle

[1] La nature de l'incapacité est inconnue lorsque la personne interviewée a dit « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais a répondu « non » aux questions sur la nature de l'incapacité qui ont suivi.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

- Apprentissage
- Mémoire
- Troubles émotifs ou psychologiques
- Douleur

L'EPLA de 2001 envisage l'incapacité sous trois angles : le type ou les types d'incapacité déclarés; le nombre d'incapacités indiqué par le répondant; et la gravité (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques

L'EPLA de 2001 définit une personne ayant des troubles émotifs ou psychologiques comme une personne ayant des limitations sur le plan de la quantité ou du genre d'activités qu'elle peut effectuer en raison d'un état de santé émotif, psychologique ou psychiatrique qui dure ou devrait durer six mois ou plus.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[2] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[3].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[4].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, les données sur les ménages ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs ou égaux à leur revenu.

RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques

Parmi les personnes déclarant avoir une incapacité, environ 15 % (ou 517 700) ont des troubles émotifs ou psychologiques (voir le tableau 1).

---

[2] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le Dictionnaire du recensement de 2001, no 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[3] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre par couple d'adultes; par personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; par couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; et par fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[4] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et, s'il y a lieu, les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement (2000 dans le cas présent), tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001.

Tableau 1 Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques

	Nombre	(%)*
Incapacités, tous types confondus	**3 352 300**	**100,0**
Ouie	1 013 700	30,2
Vision	**586 800**	**17,5**
Parole ou communication	356 300	10,6
Mobilité ou agilité	**2 692 800**	**80,3**
Douleur	2 332 300	69,6
Apprentissage	**442 000**	**13,2**
Mémoire	414 900	12,4
Déficience intellectuelle	**117 000**	**3,5**
Troubles émotifs ou psychologiques	517 700	15,4
Nature inconnue	**94 400**	**2,8**

* La somme des pourcentages dépasse 100 % puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Région

Le pourcentage des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques varie selon les provinces. Le plus élevé s'observe en Ontario et en Colombie-Britannique (17 % dans les deux cas), et le plus faible, en Saskatchewan (11 %). (Voir le tableau 2.)

Tableau 2 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus		% ayant des troubles émotifs ou psychologiques
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	ayant des troubles émotifs ou psychologiques	
CANADA	**3 352 300**	**517 700**	**15,4**
Terre-Neuve-et-Labrador	57 500	7 900	13,7
Île-du-Prince-Édouard	**17 500**	**2 000**	**11,4**
Nouvelle-Écosse	144 300	20 200	14,0
Nouveau-Brunswick	**97 500**	**11 200**	**11,5**
Québec	560 100	80 000	14,3
Ontario	**1 413 900**	**238 300**	**16,9**
Manitoba	133 400	15 200	11,4
Saskatchewan	**110 100**	**12 200**	**11,1**
Alberta	320 200	46 800	14,6
Colombie-Britannique	**497 700**	**83 900**	**16,9**

Source : EPLA de 2001

Âge et sexe

Les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques sont beaucoup plus jeunes (50 ans en moyenne) que celles déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit (59 ans), et cela demeure vrai : nt chez les hommes que chez les femmes.

Dans l'ensemble, le pourcentage de personnes ayant une incapacité qui déclarent avoir des troubles émotifs ou psychologiques est plus élevé chez les femmes (16 %) que chez les hommes (15 %). (Voir le tableau 3.) Cependant, dans le groupe le plus jeune (celui des 15 à 24 ans), les hommes sont plus susceptibles que les femmes de déclarer cette incapacité (24 %, contre 22 %).

Tableau 3 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques, selon le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus		% with an emotional/ psychological disability
		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	ayant des troubles émotifs ou psychologiques	
Les deux sexes	15 ans ou plus	3 352 300	517 700	15,4
	De 15 à 24 ans	148 000	33 500	22,6
	De 25 à 44 ans	618 300	156 000	25,2
	De 45 à 64 ans	1 162 700	236 100	20,3
	65 ans ou plus	1 423 200	92 200	6,5
Hommes	15 ans ou plus	1 487 800	220 700	14,8
	De 15 à 24 ans	73 000	17 300	23,7
	De 25 à 44 ans	283 900	64 900	22,9
	De 45 à 64 ans	541 400	99 600	18,4
	65 ans ou plus	589 500	38 900	6,6
Hommes	15 ans ou plus	1 864 500	297 100	15,9
	De 15 à 24 ans	75 000	16 200	21,6
	De 25 à 44 ans	334 400	91 000	27,2
	De 45 à 64 ans	621 300	136 500	22,0
	65 ans ou plus	833 700	53 300	6,4

Source : EPLA de 2001

Autres types d'incapacité déclarés

Les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques sont beaucoup plus susceptibles de déclarer des troubles d'apprentissage (36 %) et de mémoire (34 %) que l'ensemble des personnes déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit (13 % et 12 %, respectivement). Elles sont également plus susceptibles de déclarer une incapacité liée à la parole ou la communication que les personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit : 23 %, comparativement à 11 % (voir les tableaux 1 et 4).

Environ 82 % (ou 423 000) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques déclarent avoir également une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, tandis que 78 % (ou 405 100) disent avoir des limitations d'activités causées par la douleur (voir le tableau 4).

Tableau 4 Répartition des autres types d'incapacité déclarés par les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant des troubles émotifs ou psychologiques, 2001

Type d'incapacité	Répartition des types d'incapacité chez les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques	
	(Nombre)	(%)*
Troubles émotifs ou psychologiques	517 700	100,0
Apprentissage	187 800	36,3
Mobilité ou agilité	423 000	81,7
Vision	117 500	22,7
Ouïe	141 500	27,3
Parole ou communication	116 900	22,6
Déficience intellectuelle	49 500	9,6
Mémoire	178 300	34,4
Douleur	405 100	78,2

* La somme des pourcentages dépasse 100 puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une incapacité.
Source : EPLA de 2001

Les individus ayant des troubles émotifs ou psychologiques risquent davantage (à 86 %) de déclarer un ou plusieurs autres types d'incapacité que la population ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (à 54 %). Lorsqu'on leur a demandé de décrire le principal problème de santé causant leurs limitations d'activités, la majorité (71 %) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques ont répondu que des incapacités liées, par exemple, à la mobilité ou l'agilité, à l'ouïe ou à la vision en étaient la principale cause, alors que 29 % ont cité les troubles psychologiques comme étant la première cause de leurs limitations.

Gravité de l'incapacité

Environ 76 % (ou 395 400) des gens ayant des troubles émotifs ou psychologiques ont une incapacité grave ou très grave, comparativement à 41 % de l'ensemble de ceux déclarant une incapacité (voir le tableau 5). Étant donné que la gravité de l'incapacité peut avoir un lien avec le fait d'avoir plus d'une incapacité, ces données concordent avec les résultats d'enquêtes précédentes voulant que les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques soient plus susceptibles de déclarer plusieurs types d'incapacité que celles qui déclarent avoir une seule incapacité, quelle qu'elle soit.

Tableau 5 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, ou ayant des troubles émotifs ou psychologiques, selon la gravité de l'incapacité, 2001

Gravité de l'incapacité	Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant			
	une incapacité, quelle qu'elle soit		des troubles émotifs ou psychologiques	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Toutes incapacités confondues	3 352 300	100,0	517 700	100,0
Légère	1 134 800	33,9	40 300	7,8
Modérée	838 800	25,0	82 000	15,8
Grave	903 500	27,0	186 400	36,0
Très grave	475 100	14,2	209 000	40,4

Source : EPLA de 2001

Des différences existent à l'intérieur des groupes d'âge, la plus importante étant celle observée chez les 15 à 24 ans. Dans ce groupe de jeunes, 60 %, ou 20 200, des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques ont une incapacité grave ou très grave, ce qui représente le double de la proportion de la population du même groupe d'âge déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit (30 %).

De plus, les personnes de 15 à 24 ans ayant de tels troubles sont plus susceptibles de déclarer plusieurs incapacités que les personnes du même groupe d'âge ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (89 %, comparativement à 72 %).

Caractéristiques du logement des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Au pays, 23 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant des troubles émotifs ou psychologiques vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement, taux plus élevé que celui enregistré dans la population sans incapacité (9 %) et dans la population ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (17 %). (Voir le tableau 6.) Le pourcentage varie considérablement d'une province à l'autre; le plus faible est observé à l'Île-du-Prince-Édouard (15 %) et le plus haut, en Colombie-Britannique (31 %).

Tableau 6 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

Région	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayantune incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada	117 400	22,7	563 900	16,8	1 757 000	9,1
Terre-Neuve-et-Labrador	1 900	24,1	10 700	18,5	35 900	10,3
Île-du-Prince-Édouard	300	15,0	2 500	14,5	6 600	7,8
Nouvelle-Écosse	4 700	23,3	25 100	17,4	55 000	9,6
Nouveau-Brunswick	2 300	20,5	11 700	12,0	31 800	6,7
Québec	16 000	20,0	89 200	15,9	376 300	7,4
Ontario	51 600	21,7	247 800	17,5	772 900	10,5
Manitoba	2 700	17,8	17 300	13,0	40 600	6,6
Saskatchewan	2 600	21,3	12 400	11,3	31 100	6,4
Alberta	9 100	19,4	45 100	14,1	124 800	7,1
Colombie-Britannique	26 000	31,0	102 000	20,5	282 100	11,2

Source : EPLA de 2001

Milieux urbain et rural

La probabilité d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement est beaucoup plus forte dans les agglomérations urbaines (24 %) qu'en milieu rural (16 %) pour les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques. Ces proportions sont plus élevées que celles observées chez les personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (17 % dans les centres urbains et 13 % en régions rurales) et chez les personnes sans incapacité (10 % et 6 %, respectivement).

Mode d'occupation du logement

La probabilité de vivre en situation de besoins impérieux en matière de logement est beaucoup plus élevée pour les locataires que pour les propriétaires, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité. Plus d'un tiers (37 %) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui vivent dans un logement locatif sont en situation de besoins impérieux, comparativement à 12 % de celles qui ont les mêmes troubles mais qui vivent dans un logement appartenant à un membre de la famille (voir le tableau 7).

Les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui vivent dans un logement locatif risquent davantage de vivre en situation de besoins impérieux (à 37 %) que les personnes sans incapacité (à 21 %). Pour celles qui habitent un logement appartenant à un membre de la famille, la proportion est plus élevée chez les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques (12 %) que chez celles sans incapacité (5 %). (Voir le tableau 7.)

Tableau 7 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

Mode d'occupation du logement	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Ensemble des logements	117 400	22,7	563 900	16,8	1 757 000	9,1
Logement appartenant à un membre de la famille	36 300	12,1	202 300	8,9	673 500	4,8
Logement locatif	81 100	37,2	361 600	33,6	1 083 400	21,1

Source : EPLA de 2001

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Âge et sexe

Les femmes représentent plus de la moitié (56 %, ou 65 300 individus) de l'ensemble de la population ayant des troubles émotifs ou psychologiques et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 62 % de la population déclarant une incapacité, quelle qu'elle soit, et à 58 % de la population sans incapacité.

Un peu moins de la moitié (44 % ou 51 000) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques et vivant en situation de besoins impérieux sont âgées de moins de 45 ans, comparativement à 26 % de celles ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, et à 65 % des personnes sans incapacité (voir le tableau 8).

Alors que les femmes ayant des troubles émotifs ou psychologiques aux prises avec des besoins impérieux sont un peu plus jeunes que les hommes, la répartition dans les groupes d'âge est relativement comparable. L'écart le plus marqué s'observe chez les individus de 45 à 64 ans : 44 % pour les hommes et 40 % pour les femmes.

Situation des particuliers dans le ménage

Environ 41 % (ou 48 500) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement vivent seules, proportion moins élevée que celle des personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit (46 %), mais beaucoup plus haute que celle des gens sans incapacité (21 %). (Voir le tableau 9.)

Un peu moins de la moitié (48 % ou 3 600) des jeunes de 15 à 24 ans ayant des troubles émotionnels ou psychologiques et des besoins impérieux en matière de logement font partie d'une famille monoparentale, par rapport à 39 % des personnes du même groupe d'âge sans incapacité. Près de la moitié (46 %) des personnes âgées de 45 à 64 ans ayant des troubles émotifs ou psychologiques et éprouvant de tels besoins vivent seules, contre 26 % des personnes sans incapacité.

Tableau 8 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
		ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	15 ans ou plus	117 400	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
	De 15 à 24 ans	7 500	6,4	26 500	4,7	386 100	22,0
	De 25 à 44 ans	43 600	37,1	120 700	21,4	755 200	43,0
	De 45 à 64 ans	48 800	41,6	199 200	35,3	402 000	22,9
	65 ans ou plus	17 500	14,9	217 500	38,6	213 700	12,2
Hommes	15 ans ou plus	52 100	100,0	211 800	100,0	745 100	100,0
	De 15 à 24 ans	3 300	6,3	11 500	5,4	182 200	24,5
	De 25 à 44 ans	18 700	35,9	51 900	24,5	317 200	42,6
	De 45 à 64 ans	22 800	43,8	90 300	42,6	181 200	24,3
	65 ans ou plus	7 300	14,0	58 100	27,4	64 600	8,7
Femmes	15 ans ou plus	65 300	100,0	352 000	100,0	1 011 800	100,0
	De 15 à 24 ans	4 200	6,4	15 100	4,3	204 000	20,2
	De 25 à 44 ans	24 900	38,1	68 700	19,5	438 000	43,3
	De 45 à 64 ans	26 100	40,0	108 900	30,9	220 800	21,8
	65 ans ou plus	10 200	15,6	159 400	45,3	149 100	14,7

Source : EPLA de 2001

Tableau 9 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et leur situation dans le ménage, 2001

Situation des particuliers dans le ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	117 400	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Personnes seules	48 500	41,3	261 900	46,4	370 300	21,1
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	9 700	8,3	38 500	6,8	125 800	7,2
Familles monoparentales	28 300	24,1	89 300	15,8	407 400	23,2
Couples sans enfants	15 200	12,9	103 200	18,3	241 000	13,7
Couples avec enfants	15 700	13,4	70 900	12,6	612 300	34,8

Source : EPLA de 2001

Statut d'immigrant

Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles émotifs ou psychologiques et présentant des besoins impérieux, 13 %, ou 15 700, sont des immigrants arrivés au Canada avant 1992 et 3 % (ou 3 600) sont des immigrants installés au Canada entre 1992 et 2001. Ces deux taux sont beaucoup plus faibles que ceux observés dans l'ensemble de la population sans incapacité, à savoir 20 % et 17 %, respectivement (voir le tableau 10).

Tableau 10 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le statut d'immigrant, 2001

Statut d'immigrant	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous statuts d'immigrant confondus	117 400	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Non-immigrants	98 100	83,6	426 500	75,6	1 106 900	63,0
Immigrants (de 1992 à 2001)	3 600	3,1	15 700	2,8	304 700	17,3
Immigrants (d'avant 1992)	15 700	13,4	121 700	21,6	345 400	19,7

Source : EPLA de 2001

Revenu du ménage

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne de 15 ans ou plus ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé :	**96 936 $ ou plus**
Revenu élevé :	**67 812 $ – 96 935 $**
Revenu intermédiaire :	**46 896 $ – 67 811 $**
Revenu modéré :	**27 418 $ – 46 895 $**
Revenu faible :	**Moins de 27 418 $**

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la grande majorité des personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont un faible revenu : la proportion faisant partie d'un ménage dans le quintile inférieur se situe à 89 % chez les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques, comparativement à 77 % chez les personnes sans incapacité. La quasi-totalité des autres individus se situe dans l'avant-dernier quintile de revenu du ménage (voir le tableau 11).

Tableau 11 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

Quintile de revenu du ménage	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous quintiles de revenu confondus	117 400	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (46 896 $ ou plus)	*	*	*	*	27 200	1,5
Modéré (De 27 418 à 46 895 $)	12 900	11,0	59 000	10,5	383 100	21,8
Revenu faible (moins de 27 418 $)	104 500	89,0	501 500	88,9	1 346 600	76,6

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon.
Source : EPLA de 2001

Sources de revenu personnel

Parmi la population ayant des troubles émotifs ou psychologiques et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, environ 20 %, ou 22 900 individus, déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, alors que dans la population sans incapacité, c'est près d'une personne sur deux (48 % ou 843 100). (Voir le tableau 12.) De plus, les personnes qui ont des troubles émotifs ou psychologiques et font partie d'un ménage présentant des besoins impérieux sont moins susceptibles que les personnes sans incapacité de déclarer un emploi autonome comme source de revenu (3 %, comparativement à 7 %).

Une forte proportion des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement compte au moins un revenu de sources publiques (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-emploi, suppléments de revenu accordés par la province, prestations d'aide sociale, etc.). Quatre-vingt-douze pour cent des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques et éprouvant des besoins impérieux ont des revenus de sources publiques, ce qui représente une proportion plus élevée que celle enregistrée chez les personnes sans incapacité ayant de tels besoins (82 %).

Niveau de scolarité

De façon générale, les gens ayant des troubles émotifs ou psychologiques et vivant en situation de besoins impérieux semblent avoir un niveau de réussite scolaire comparable à celui des personnes sans incapacité. La principale différence s'observe dans la catégorie des études postsecondaires.

Dans le cas des individus ayant des troubles émotifs ou psychologiques en situation de besoins impérieux, 43 % n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité (voir le tableau 13). Cependant, les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques sont plus susceptibles de suivre des programmes de formation non universitaires (28 %) que les personnes sans incapacité (22 %) et ont moins de chances d'obtenir au moins un baccalauréat (6 %) que les personnes sans incapacité (11 %).

Dans l'ensemble, le taux de personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui présentent des besoins impérieux en matière de logement s'élève à 23 %. Il existe toutefois des variations si on analyse les données sous les angles de l'âge et du plus haut niveau de scolarité atteint. Parmi les personnes de 25 à 44 ans qui déclarent ne pas avoir décroché leur diplôme d'études secondaires, le taux s'établit à 29 %, proportion un peu plus forte que celle des personnes de 45 à 64 ans (23 %).

Tableau 12 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et les sources de revenu personnel, 2001

Sources de revenu personnel	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Toutes sources de revenu confondues	117 400	100,0	563 900	100,0	1 757 700	100,0
Traitements et salaires	22 900	19,5	93 800	16,6	843 100	48,0
Revenu d'un travail autonome	2 900	2,5	20 500	3,6	128 400	7,3
Revenu provenant de sources publiques	107 800	91,8	532 300	94,4	1 434 500	81,6
Autre revenu (pension de retraite; dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne; pension alimentaire pour enfants ou autre type de pension; bourses d'études; etc.)	7 000	6,0	28 500	5,1	121 100	6,9

La somme des pourcentages dépasse 100 puisque les personnes peuvent déclarer plus d'une source de revenu.
Source : EPLA de 2001

Tableau 13 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		et présentant des besoins impérieux en matière de logement	sans incapacité		et présentant des besoins impérieux en matière de logement
	(Nombre)	(%)	(%)	(Nombre)	(%)	(%)
Canada – Tous niveaux de scolarité confondus	**117 400**	**100,0**	**22,7**	**1 757 000**	**100,0**	**9,1**
Diplôme d'études secondaires non obtenu	50 300	42,8	23,8	708 000	40,3	13,2
Diplôme d'études secondaires	**13 600**	**11,6**	**21,4**	**247 400**	**14,1**	**8,7**
Diplôme ou certificat d'une école de métiers	2 400	2,0	16,8	53 300	3,0	8,0
Autre diplôme non universitaire	**33 200**	**28,3**	**23,9**	**378 900**	**21,6**	**7,5**
Études universitaires, sans obtention d'un grade	11 100	9,5	22,9	173 600	9,9	8,3
Baccalauréat et études supérieures	**6 900**	**5,9**	**16,8**	**195 800**	**11,1**	**6,0**

Source : EPLA de 2001

État de santé

Environ 60 % des personnes qui ont des troubles émotifs ou psychologiques et vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement considèrent que leur état de santé général est « moyen » ou « mauvais », comparativement à 48 % chez l'ensemble des individus ayant une incapacité et des besoins impérieux (voir le tableau 14).

La grande majorité (82 % ou 57 300) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques en situation de besoins impérieux qui considèrent comme « moyen » leur état de santé général sont âgées de 25 à 64 ans, comparativement à 34 % des personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit.

Dans l'ensemble, environ 35 % des individus ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui éprouvent des besoins impérieux considèrent leur état de santé général comme « bon », « très bon » ou « excellent », mais y il a d'importantes différences si l'on tient compte du nombre d'incapacités déclarées. Alors que 84 % (ou 4 100) des individus ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui disent n'avoir que cette incapacité jugent leur état de santé général comme « bon », « très bon » ou « excellent », cette proportion diminue à mesure que le nombre d'incapacités déclarées augmente. Par exemple, le pourcentage n'atteint que 25 % chez les personnes qui déclarent quatre autres types d'incapacité.

Tableau 14 Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon le type d'incapacité et l'état de santé général

État de santé général	Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	ayant des troubles émotifs ou psychologiques		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous états de santé confondus	**117 400**	**100,0**	**563 900**	**100,0**
Excellent	1 600	1,4	21 300	3,8
Très bon	**10 000**	**8,5**	**92 000**	**16,3**
Bon	29 400	25,0	157 100	27,9
Moyen	**39 200**	**33,4**	**174 300**	**30,9**
Mauvais	30 900	26,3	95 400	16,9
Non déclaré, refus ou ne sait pas	**6 300**	**5,4**	**23 900**	**4,2**

Source : EPLA de 2001

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques

Caractéristiques générales

- Alors que 15 % des Canadiens de 15 ans ou plus ayant une incapacité déclarent des troubles émotifs ou psychologiques, la proportion varie toutefois selon les provinces : elle est comprise entre 11 % en Saskatchewan et 17 % en Ontario et en Colombie-Britannique.
- Le pourcentage de personnes ayant une incapacité qui déclarent avoir des troubles émotifs ou psychologiques est plus élevé chez les femmes (16 %) que chez les hommes (15 %).
- Les individus ayant des troubles émotifs ou psychologiques sont beaucoup plus susceptibles de déclarer des troubles de la mémoire et d'apprentissage que l'ensemble de la population ayant une incapacité.
- Environ 76 % des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques ont une incapacité grave ou très grave, comparativement à 41 % de celles ayant une incapacité, quelle qu'elle soit.

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à des troubles émotifs ou psychologiques et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Caractéristiques du logement

- Au pays, 23 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant des troubles émotifs ou psychologiques vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement. Le pourcentage le plus faible est observé à l'Île-du-Prince-Édouard (15 %) et le plus haut, en Colombie-Britannique (31 %).
- Le risque de vivre dans un logement locatif et d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement est plus élevé parmi les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques que parmi celles sans incapacité (37 %, contre 21 %).
- La probabilité de vivre dans un logement appartenant à un membre de la famille et d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement est plus forte chez les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques que chez celles sans incapacité (12 %, comparativement à 5 %).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques

- Cinquante-six pour cent des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles émotifs ou psychologiques et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux sont des femmes.
- La proportion des personnes de moins de 45 ans ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui vivent en situation de besoins impérieux se chiffre à 44 %, comparativement à 65 % chez les personnes sans incapacité.
- Environ 41 % des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement vivent seules.
- Seize pour cent des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques sont des immigrants, comparativement à 37 % de la population sans incapacité.
- La majorité (89 %) des personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement se situe dans le quintile de revenu du ménage le plus faible, c'est-à-dire le quintile regroupant les ménages dont le revenu avant impôt est inférieur à 27 418 $.
- Parmi la population ayant des troubles émotifs ou psychologiques et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, 20 % des individus déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, alors que dans la population sans incapacité, la proportion est de 48 %.
- Les personnes ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement sont moins susceptibles d'être titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur que les personnes sans incapacité éprouvant de tels besoins (6 %, par rapport à 11 %).

- Soixante pour cent des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles émotifs ou psychologiques qui vivent en situation de besoins impérieux en matière de logement considèrent leur état de santé général « moyen » ou « mauvais », comparativement à 48 % des personnes ayant une incapacité, quelle qu'elle soit.

Directrice de projet à la SCHL : Janet Kreda

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2010, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 14-07-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

67040